

**2012/4744 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie**  
(Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 03/09/2012, p. 2089)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)